

RAPPORT DE VISITE DES INSTALLATIONS PRIVATIVES D'ASSAINISSEMENT

Nom et prénom du propriétaire : COLLET succession
 Adresse du contrôle : 63 rue d'Imkeummann
 Tél : 06 14 41 40 51 Commune : Rennes
 Adresse mail :
 Adresse du propriétaire (si différente) :
 Nature de la construction : pavillon collectif parking couvert > 100 m²
 activités industriel à préciser.....
 Installations d'assainissement en dessous du niveau de la chaussée : Oui Non
 Système d'assainissement public :
 Unitaire Unitaire pérenne
 Séparatif : collecteurs EU et EP collecteurs U et EP EU strict

VISITE DES INSTALLATIONS PRIVATIVES D'ASSAINISSEMENT (1)

- Branchement individuel : oui EU oui EP non EU non EP
- Boîte de branchement EU : oui domaine public oui domaine privé non
- Boîte de branchement EP : oui domaine public oui domaine privé non
- Siphon général EU : oui supposé mais non vu sans objet
- Dispositif de siphonnage EP : oui non non mis en évidence sans objet
- Séparateur hydrocarbures : oui EU EP non sans objet
- Séparateur à graisses oui non sans objet
- Risque de reflux dans la propriété de l'égout public d'eaux pluviales : oui non sans objet
- Risque de reflux dans la propriété de l'égout public d'eaux usées (3) : oui non sans objet
- Infiltration/Rétention : oui non sans objet Trop-plein (à préciser)
- Régulation/Rétention : oui non sans objet dispositif régulation débit Trop-plein

CONTRÔLE DE LA DESTINATION DES REJETS EAUX USÉES/EAUX PLUVIALES (2)

- Toutes les eaux usées sont raccordées au collecteur correspondant : Oui Non
- Les eaux pluviales sont évacuées :
 au collecteur EP au fossé (busé ou à ciel ouvert) au collecteur unitaire au collecteur EU
 à la voirie : gargouille chaînette pavée autre
 terrain : exutoire non identifié
- Les eaux de drainage sont raccordées : sans objet
 au collecteur EP au collecteur EU à la voirie au fossé terrain

ANOMALIES DEVANT ÊTRE MISES EN CONFORMITÉ : TRAVAUX SOUMIS À CONTRE-VISITE



PRECONISATION DE TRAVAUX PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

- construction d'une boîte de branchement EU construction d'une boîte de branchement EP
- individualisation du branchement d'assainissement mise en séparatif des rejets EP
- dispositif de siphonnage à prévoir sur réseau privé EP
- protection contre le reflux d'égout public à prévoir sur : installation EU installation EP
- siphon général EU à supprimer

REMARQUES

CONCLUSIONS

Destination des rejets⁽¹⁾ : conforme au système unitaire conforme au système séparatif
 non conforme (voir anomalies ci-dessus)
 Préconisation de travaux : non oui (voir ci-dessus)

Nom et qualité de la personne présente : <u>M. Antoine Chatape</u> Signature : 	Nom et signature de l'agent contrôleur : Le : <u>16/06/2023</u> 
--	---

(1) Ce contrôle n'inclut pas la vérification de la pente des canalisations privées ainsi que l'existence des ventilations, ni le contrôle des volumes des ouvrages de gestion des eaux pluviales à la parcelle. La conformité des installations ne concerne que les éléments décrits dans ce rapport de visite.
 (2) La conformité de la destination des rejets est établie par rapport au système d'assainissement public présent dans la rue. La modification des installations privées d'assainissement après la date de ce contrôle rend ce rapport caduc.
 (3) L'obligation pour le propriétaire de se prémunir contre le risque de reflux de l'égout public d'eaux usées à l'intérieur de sa propriété est une prescription de l'article 44 du règlement sanitaire départemental qui est indiquée sur ce rapport à titre d'information.
 Fait en deux exemplaires : l'original est remis au propriétaire ou son représentant; une copie est conservée par le service d'assainissement.
 Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.
 Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via le formulaire de contact «e-démarches» du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à : Monsieur le Président de Rennes Métropole - À l'attention du Délégué à la protection des données - 4 avenue Henri Fréville - CS93111 - 35031 Rennes Cedex